

## LETTRE D'ENTENTE INTERVENUE

entre

L'Association québécoise de la production médiatique, ayant son siège social au 1470, rue Peel, bureau 950, Tour A, dans la ville de Montréal.

Ci-après dénommée l'« **AQPM** »

et

La Société des auteurs de radio, télévision et cinéma, ayant son siège social au 1229, rue Panet, dans la ville de Montréal.

Ci-après dénommée la « **SARTEC** »

### **ENTENTE COLLECTIVE SARTEC-AQPM CINÉMA 2016-2020**

---

#### **LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

1. *L'Entente collective SARTEC-AQPM CINÉMA 2016-2020* (ci-après désignée l'« entente collective ») est prolongée pour un an à compter du 28 novembre 2021.
2. Les cachets minimums d'écriture du 1<sup>er</sup> mars 2019 au 29 février 2020 des clauses 9.10, 9.13 et 9.14 de l'entente collective sont augmentés de 3 % à compter du 28 novembre 2021 comme suit :

#### ***Scénario de long métrage***

9.10 Le cachet minimum d'écriture pour un scénario de long métrage fiction est de :

28-11-2021 au 27-11-2022 (+3%) : 50 535 \$

#### ***Narration***

9.13 La narration commandée en vertu de l'article 6.31 fait l'objet d'une entente de gré à gré entre l'auteur et le producteur. Le cachet minimum d'écriture pour ce texte est de :

28-11-2021 au 27-11-2022 (+3%) : 1 405 \$

**Chanson**

9.14 Les paroles d'une chanson qui ne sont pas incluses dans la commande du scénario font l'objet d'une entente de gré à gré entre l'auteur et le producteur. Le cachet minimum d'écriture pour ce texte est de :

28-11-2021 au 27-11-2022 (+3%) : 703 \$

3. L'entente collective s'applique intégralement à moins qu'une disposition particulière ne soit prévue à la présente lettre d'entente, auquel cas, cette disposition a préséance.
4. La présente lettre d'entente entre en vigueur le 28 novembre 2021. Pour plus de précision, l'augmentation des cachets minimum d'écriture de 3% n'a d'effet que sur les contrats d'écriture signés ou qui entrent en vigueur à partir de cette date.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ, CE 25 JOUR DE NOVEMBRE 2021 À MONTRÉAL :

POUR LA SARTEC

POUR L'AQPM



CHANTAL CADIEUX  
PRÉSIDENTE



HÉLÈNE MESSIER  
PRÉSIDENTE -DIRECTRICE GÉNÉRALE



STÉPHANIE HÉNAULT  
DIRECTRICE GÉNÉRALE



GENEVIÈVE LEDUC  
DIRECTRICE DES RELATIONS DE  
TRAVAIL ET DES AFFAIRES JURIDIQUES